

Récapitulatif des observations

N° Obs	N° Art.	Points examinés / Textes réglementaires	Avis	Observations
1		Décret N°2010-1017 du 30 août 2010 Section II - Prescriptions relatives à la conception et à la réalisation des installations électriques R. 4215-3 - Les installations sont conçues et réalisées de telle façon que: - en cas de défaut d'isolement, aucune masse ne présente, avec une autre - masse ou un élément conducteur, une différence de potentiel dangereuse - pour les travailleurs.	S	Il convient de renseigner dans le CCTP le schéma de liaison à la terre du bâtiment existant qui servira à alimenter la future plate-forme. Ces éléments seront précisés dans notre CCTP. Traitement en cours avec le MOA
2		Décret N°2010-1017 du 30 août 2010 Section II - Prescriptions relatives à la conception et à la réalisation des installations électriques R. 4215-13 - Les locaux ou emplacements réservés à la production, la conversion ou la distribution de l'électricité, appelés locaux ou emplacements de service électrique, sont conçus et réalisés de façon à assurer tout à la fois:	S	L'emplacement du TGBT doit être réalisé en dehors de la zone d'expérimentation dans un local technique dédié. L'armoire électrique sera placée dans le nouveau bâtiment avec l'indice de protection requis conformément au guide NFC -15-103 et aux risques liés à l'environnement et au risque de manutention.
3		Ouvrages des avoisinants (mission AV)	S	Il conviendra de vérifier le respect d'un recul horizontal minimal équivalent à 1,5 fois la différence de niveau entre deux assises adjacentes. Une coupe de détail type devra être fournie afin de visualiser l'implantation des fondations du projet par rapport aux ouvrages existants dans le but de valider l'absence d'interaction entre les systèmes de fondation, notamment au regard de l'influence potentielle des bulbes de contraintes. En cours de modification en interne. Ces éléments seront précisés dans notre CCTP .

N° Obs	N° Art.	Points examinés / Textes réglementaires	Avis	Observations
4		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) 1. Adaptation au site 1.6. Données relatives aux existants (Mission LE) 1.6.3. Compatibilité du programme des travaux avec l'état des existants:	S	Chêneau raccordé au bâtiment existant : Accumulation de neige entre les 2 ouvrages à prendre en compte et justification à fournir en EXE (impact sur existant à vérifier du fait de nouvelles charges rapportées). Article à ajouter au CCTP - Justification à fournir par l'entreprise en exécution
5		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) NF EN 1990 NF EN 1991-1-1 - 3. Conception et stabilité générale du bâtiment (mission L) Référentiels de calcul:	S	Eurocode 3 non cité en note de calcul GC ni au CCTP GC lot 01. A mettre à jour. Article à ajouter au CCTP
6		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) NF EN 1990 NF EN 1991-1-1 - 3. Conception et stabilité générale du bâtiment (mission L) Charges d'exploitation:	S	Divergence identifiée entre les hypothèses de charges d'exploitation retenues : - Plancher bas : 4 t/m² en G2 PRO contre 3 t/m² dans la NDC GC au stade DCE. - Pont roulant : 20t en G2 PRO contre 13t dans la NDC GC au stade DCE. Cette hypothèse devra être confirmée par la maîtrise d'ouvrage au regard du poids unitaire des lysimètres ainsi que du nombre d'équipements. Plan guide à nous transmettre. Poids des lysimètres : 13 tonnes unitaire avec une surface au sol de 5.18m² => soit 2.5 t/m² Cf. plan guide lysimètres en PJ / Ref AFF2859-100-C [LYSIMETRE] (BPE 17-06-2016) Le pont sera dimensionné pour 15t => soit 2.89 t/m² max

N° Obs	N° Art.	Points examinés / Textes réglementaires	Avis	Observations
7		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) <i>NF EN 1990</i> <i>NF EN 1991-1-1</i> - 3. Conception et stabilité générale du bâtiment (mission L) <i>NF P 06-001</i> - Stabilité d'ensemble:	S	Le principe de contreventement, notamment les coefficients retenus en fonction de l'inclinaison de la toiture, devra être justifié en EXE. La nécessité éventuelle d'ajouter des diagonales de stabilité dans le sens longitudinal du bâtiment ainsi que le dimensionnement et la justification des assemblages et soudures seront à fournir. Article à ajouter au CCTP - Justification à fournir par l'entreprise en exécution
8		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) <i>NF EN 1990</i> <i>NF EN 1991-1-1</i> - 3. Conception et stabilité générale du bâtiment (mission L) Joint de dilatation - retrait - fluage -> positionnement / Distances entre JD / largeurs de JD:	S	Épaisseur du JD entre projet et existant à préciser. Nous sommes sur 2 batiments differents, donc pas de JD à prévoir . La coupe sera Màj. pour indiquer qu'il n'y a pas de liaison entre l'existant et le projet
9		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) 4. Structure (Mission L) 4.2 Fondations 4.2.3. Amélioration de sol: - contrôle d'exécution:	S	A noter que la G2 PRO préconise une G3 pour le contrôle des fonds de fouilles avant coulage (exposition aux argiles gonflantes + avoisinants). Article à ajouter au CCTP

N° Obs	N° Art.	Points examinés / Textes réglementaires	Avis	Observations
10		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) 4. Structure (Mission L) 4.2 Fondations 4.2.4. Cuvelage – Etanchéité des locaux enterrés:	S	Fournir les plans de coupe de la phase DCE avec indication des cotes NGF afin de permettre de vérifier la nécessité, ou non, de la mise en œuvre d'un revêtement d'étanchéité des parois enterrées. La maîtrise d'ouvrage devra également préciser le niveau d'exigence retenu concernant l'étanchéité de l'ouvrage, notamment si la présence de traces d'infiltration est admise ou non. Pas de parois enterrée sur ce projet. La coupe sera Màj. en ce sens
11		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) 4. Structure (Mission L) NF EN 1995-1-1 - 4.5. Charpentes – Supports de couverture	S	Le détails de liaison poteau métallique/fondation sera à fournir et justifier en EXE. Article à ajouter au CCTP
12		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) 4. Structure (Mission L) NF EN 1995-1-1 - 4.5. Charpentes – Supports de couverture DTU 32.1 - Type: - charpente métallique:	S	La justification des poutres de roulement sera à fournir en EXE : transmission des efforts horizontaux de la poutre de roulement à la stabilité verticale, vérification des assemblages et soudures... Article à ajouter au CCTP

N° Obs	N° Art.	Points examinés / Textes réglementaires	Avis	Observations
15		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) 5. CLOS ET COUVERT (Mission L) - 5.2. Couvert DTU 43 DTU 20.12 - 5.2.1. Etanchéité – Toiture terrasse:	S	CCTP générique, absence d'information au CCTP 02 sur la nature exacte du type d'étanchéité prévue en toiture. => Indiqué au § 3.5.5 Couverture en bac acier Les bacs acier seront de type nervuré galvanisé prélaqué avec épaisseur adaptée aux portées et aux charges calculées. Bacs acier nervurés galvanisés prélaqués d'épaisseur minimale 75/100e, équipés en sous-face d'un feutre anticondensation.... Ajout d'une tranche optionnelle: "bacs acier isolé" avec justification des décentes de charge à produire en EXE
16		Dispositions relatives à Solidité des ouvrages - clos / couvert (mission L) (Avis mentionnés couvert par l'accréditation) 5. CLOS ET COUVERT (Mission L) - 5.2. Couvert 5.2.2. Couverture: DTU 40.5 - Cheneaux: longueur et dilatation:	S	Le chéneau de raccordement entre le bâtiment existant et l'extension devra faire l'objet d'un dimensionnement justifié, tenant compte des surfaces de toiture drainées de part et d'autre. Respect du DTU 40.5, 43.1 et de la NF EN 12056-3 pour les chéneaux encaissés : longueur, pente, dimensionnement incluant les coefficients de sécurité. Article à ajouter au CCTP - Justification à fournir par l'entreprise en exécution

N° Obs	N° Art.	Points examinés / Textes réglementaires	Avis	Observations
17		Dispositions relatives à Eléments d'équipement (mission P1) 7. Solidité des équipements techniques (Mission P1)	S	Réseaux de distribution d'eau potable envisagés en acier galvanisé ou inox. ATTENTION: Si emploi d'acier galvanisé sur des réseaux d'eau potable, alors il est autorisé à 2 conditions : - matériaux (tubes et raccords) marqués NF TRG - accords préalables des assureurs des prescripteurs (MOE) et de l'entreprise en charge de l'installation. A prendre en compte sur ce projet.
	DTU 60 -	7.1. Plomberie		Corrigé dans nos pièces => 4.3.2 Réseau eau froide La prestation comprend la fourniture et la pose d'un réseau en tube cuivre ou acier inox DN20 à DN25. L'acier galva est proscrit.
18		Section II - Dégagements	S	Cheminement de 90 cm minimum requis pour les dégagements menant à l'issus de secours.
				Reprise plan avec décalage du dernier lysimètre pour laisser 90cm de passage vers IS
19	R4216-30 -	Respect des articles R 4227-28 à R 4227- 41 soit:	S	Confirmer la pose d'extincteurs à eau pulvérisée et CO2 (près du tableau électrique).
				Les extincteurs sont à la charge du MOA